



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 730

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance tenue le 18 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 730

Règlement décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements.

QUE l'objet du règlement numéro 730 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 730 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 730 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
Ce 24^e jour du mois d'avril 2019.

Nathalie Bohémier,
Greffière, *par intérim*
